

**Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Ministériel de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche (CHSCTMESR)**

**Relevé de conclusions du groupe de travail
du 15 mars 2016**

Présents :

Au titre de la DGRH :

M. David SAVY, conseiller de prévention des risques professionnels de la DGRH
Mme Annick DEBORDEAUX, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale
Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI, adjointe au chef du bureau de l'action sanitaire et sociale,
Mme Caroline SAINT-GIRONS, chargée des questions santé et sécurité au travail
Mme Rachel JOSSE, assistante du médecin-conseiller technique de la DGRH

Au titre de l'ISST :

M. Fabrice WITKAR, inspecteur santé et sécurité au travail, coordonnateur

Pour les représentants du personnel du CHSCTMESR :

M. Victor PIRES (FERC-CGT)
M. Alain BOUYSSY (FERC-CGT)
M. Pierre-Benoît ANDREOLETTI (SNPTES)
M. Jacky NAUDIN (SNPTES)
M. Cyril CHACON-CARRILLO (SGEN-CFDT)
M. Gilbert HEITZ (SGEN-CFDT)
M. Michel CARPENTIER (FSU)
Mme Christine EISENBEIS (FSU)
M. Georges PORTELA (UNSA-Education)
Mme Sarah PENAS (UNSA-Education)

L'objet de ce groupe de travail est de finaliser la rédaction de la nouvelle enquête santé et sécurité au travail qui servira à établir le bilan de la situation dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année 2016.

M. Carpentier fait observer que le document de travail lui a été communiqué en version papier seulement le matin même. Il demande que les documents envoyés par mail soient envoyés également systématiquement en version papier avant chaque réunion.

M. Savy précise qu'il a pris en compte la demande du Docteur Garcin en introduisant un critère 1.10 sur le travail en synergie des acteurs de la prévention.

M. Chacon-Carrillo demande à ce que le questionnaire soit accompagné d'un glossaire avec les définitions des termes spécifiques de la santé et sécurité au travail ainsi que les acronymes et abréviations utilisées dans le questionnaire.

M. Chacon-Carrillo demande si la fiche signalétique avec les caractéristiques de l'établissement accompagnera bien le questionnaire.

M. Savy confirme ce point et ajoute que les données caractéristiques générales des établissements sont nécessaires pour établir le bilan.

Les représentants du personnel s'interrogent sur la possible identification des questions nécessaires à l'enquête de la DGAFP et sur la saisie obligatoire de ces questions pour éviter que les établissements choisissent de ne répondre qu'à certaines questions.

M. Savy indique que l'identification des questions « DGAFP » pourrait être intéressante pour relancer les établissements sur ces questions en priorité.

Mme Eisenbeis indique qu'il ne lui paraît pas souhaitable de rendre obligatoire la saisie de ces questions.

M. Naudin remarque que le fait qu'un établissement réponde à toutes les questions de l'enquête ne signifie pas qu'il mette à jour les documents réglementaires de la prévention des risques professionnels.

Mme Debordeaux fait remarquer que comme les CHSCT doivent être informés des réponses à l'enquête, ils peuvent avoir un regard sur la mise à jour des documents réglementaires à l'occasion de la transmission des réponses au CHSCT.

Mme Penas suggère que le nombre d'agents appartenant au service hygiène et sécurité de l'établissement soit ajouté dans la fiche signalétique de l'établissement.

Le document de travail est relu dans son intégralité en séance et les remarques des représentants du personnel sont notées.

M. Chacon-Carrillo précise qu'il souhaiterait que la nouvelle version de l'enquête soit revue en groupe de travail et validée en séance plénière. Est évoquée la possibilité d'organiser le prochain groupe de travail sur une journée entière (le 12 mai) ou sur deux demi-journées (les 11 et 12 mai après-midi) avec deux demi-journées de préparation pour les représentants du personnel en matinée.

M. Chacon-Carrillo s'engage à confirmer ce scénario d'ici la rencontre du 20 avril.